



Anciens lauréats du Prix du développement durable de 2010 à 2020

2020

Cette année il n'y a pas de catégorie « Entreprise »

La Coopérative Le Local a été désigné co-lauréate lors de la 11^{ème} édition du Prix et remporte le prix de CHF 5'000.-. Le jury a été séduit par cette épicerie qui applique de façon exemplaire et équilibrée les trois notions du développement durable. En plus de proposer des produits ménagers et cosmétiques responsables, l'épicerie met en vente des aliments locaux, biologiques et disponibles en vrac, promouvant ainsi des modes de production et de consommation responsables. Le Local applique également une politique de transparence pour tous les produits proposés. À travers sa gestion durable et l'engagement bénévole important de ses membres, la Coopérative Le Local est une illustration exemplaire d'un modèle économique socio-responsable.

Le Festival du Film Vert de Nyon a été désigné co-lauréat lors de la 11^{ème} édition du Prix et remporte également CHF 5'000.-. Le jury a été enthousiasmé par l'engagement et la détermination sans faille du Festival en faveur de sa mission de sensibilisation aux divers enjeux du développement durable. Au fil des années, l'association a su élargir ses champs d'actions et toucher de nouveaux publics. Des solutions concrètes et divers moyens d'actions sont proposés à la population afin de s'engager en faveur de la durabilité. Exemplaire dans son organisation, le Festival du Film Vert de Nyon est un acteur désormais incontournable du développement durable à l'échelle locale.

2019

Catégorie «Projet»

L'association Sweet Rebels a été désignée lauréate lors de la 10^e édition du Prix et remporte ainsi le prix de CHF 10'000.-. Grâce à son studio de design novateur, l'association offre une intégration professionnelle et sociale aux personnes en situation de handicap mental. En valorisant leur créativité artistique, l'association démontre la pertinence d'une économie sociale et solidaire. En parallèle de ces dimensions socio-économiques, Sweet Rebels participe aussi à diverses actions de sensibilisation environnementale et a mis en œuvre une politique d'achat et de production responsable.

Catégorie «Entreprise»

le **Collège Champittet** a été récompensé par le jury pour la mise en place d'un projet de sensibilisation à la biodiversité à destination de ses élèves. Les réalisations ont pris de multiples formes, telles que l'intégration de cette thématique dans les programmes scolaires, la création et l'exploitation d'un jardin pédagogique biologique, ou encore la construction d'équipements en faveur de la biodiversité (hôtel à insectes, nichoirs, lombricarium, compost). La pérennité de la démarche menée a permis au collège de recevoir la labellisation «Eco-schools».



2018

Catégorie «Projet»

Le **Triathlon de Nyon** a été désigné lauréat pour sa gestion sociale et environnementale exemplaire. L'association a su s'organiser afin de promouvoir le sport pour tous, développer la cohésion sociale et sensibiliser le public et les parties prenantes au développement durable. Créé en 2012, le secteur «Développement durable» du comité a notamment mis en place un partenariat avec l'EVAM pour l'intégration des migrants, un système de gobelets réutilisables consignés ou encore une collaboration avec Special Olympics Switzerland, permettant aux personnes en situation de handicap mental de concourir dans leur propre catégorie.

Catégorie «Entreprise»

ARPA Immobilier Sàrl a été désigné lauréat dans la catégorie > 10 employés, pour la réalisation d'une centrale solaire de 500 m² sur les toits de la PPE Les Jardins du Boiron. Cette installation adopte le modèle novateur de communauté solaire (ou regroupement), qui vise à augmenter la part de la production électrique consommée directement sur place. Le jury a été enthousiasmé par la démarche innovante adoptée, ainsi que la détermination dont a su faire preuve la société afin de dépasser les difficultés liées au statut de PPE pour la promotion de son projet de communauté solaire auprès des copropriétaires.

2017

Catégorie «Projet»

Deux associations ont été récompensées par le jury et ont reçu chacune un prix de CHF 5000.– **Les chauffeurs bénévoles de la région Nyon-Gland** offrent depuis plus de trente ans un service complémentaire de transport à l'attention des personnes à mobilité réduite, permettant ainsi à cette population un accès élargi aux soins médico-sociaux. **Le Collectif Hapax 21** vise à enrichir l'offre culturelle nyonnaise à travers la réalisation de divers événements pluridisciplinaires, notamment à destination des jeunes. Les efforts entrepris pour minimiser les impacts environnementaux de leurs actions et leur ambition rassembleuse autour de l'art et de la culture ont particulièrement séduit le jury.

Catégorie «Entreprise»

L'édition 2017 a été marquée **par une nouveauté** pour la catégorie «Entreprise», puisque la Ville de Nyon a proposé deux sous-catégories destinées aux entreprises appliquant les principes du développement durable: les entreprises comptant 9 employés ou moins; et celles avec 10 employés et plus.

Dans la première sous-catégorie, c'est l'hôtel **Base Nyon** qui a su convaincre le jury et qui reçoit ainsi la distinction de la Ville de Nyon. Créée en 2015, l'hôtel, par le biais de son équipe jeune et dynamique, a mis en place de multiples concepts innovants afin de réduire son impact environnemental. En rupture avec les habitudes de l'hôtellerie, ceux-ci ont notamment contribué à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la réduction de leur consommation énergétique. Le jury a particulièrement apprécié la démarche environnementale novatrice adoptée par l'Hôtel Base Nyon, permettant de sensibiliser leur clientèle aux enjeux écologiques, tout leur en assurant un niveau de service optimal.



Dans la sous-catégorie > 10 employés, l'entreprise **Ouvrages Métalliques SA** a également été récompensée par une distinction de la Ville de Nyon. La réalisation de leur projet-pilote Metal Factory, qui a permis d'optimiser et de rationaliser la production et la consommation de l'énergie nécessaire au fonctionnement de leur usine, représente une innovation technique prometteuse en matière d'efficacité énergétique. Le jury a particulièrement été séduit par le travail de recherche important effectué dès la conception de la construction de leur nouvelle usine, par l'importance des économies d'énergies réalisées, ainsi que par la volonté de l'entreprise de poursuivre ses actions de sensibilisation et de responsabilisation des futurs usagers du site.

2016

Catégorie «Projet»

Le jury a attribué un montant de CHF 10'000.– à l'association **Les Jardins de Nyon** qui promeut une agriculture contractuelle de proximité (ACP) dans la région nyonnaise. Elle propose des paniers de fruits et de légumes sous la forme d'abonnements annuels entre les producteurs et les consommateurs. Ce prix unique récompense sa mission d'encouragement et de développement d'une agriculture respectueuse de l'homme et de l'environnement. Elle renforce les liens associatifs et sociaux entre ville et campagne.

Catégorie «Entreprise»

L'entreprise **Le Café Vivant Sàrl** a enthousiasmé le jury par sa mission d'intégration sociale et culturelle et par l'originalité de son entrepreneuriat social, culturel, artistique et humaniste.

2015

Catégorie «Projet»

Le jury a récompensé trois projets exemplaires. Le premier prix d'une valeur de CHF 6000.– a été décerné à la **Fondation Jean-François Kurz – Aide Senior animaux (ASA)** pour ses actions, son engagement et son originalité dans la façon d'aider et d'assister les personnes âgées. Deux autres associations sont ex-aequo pour la deuxième place et ont reçu un prix d'une valeur de CHF 2000.– chacune. **L'Associazione Italiani de la Côte** pour sa promotion du «bien vivre ensemble» et de la diversité culturelle. Et **La Face Cachée du Léman** pour la collaboration de deux institutions (l'École de Musique et la Fanfare Municipale) et la création intergénérationnelle d'un spectacle faisant bénéficier l'économie locale.

Catégorie «Entreprise»

L'entreprise **Byfresh Sàrl**, plus connue sous l'appellation de «**Restaurant de la plage**», a séduit le jury grâce à sa capacité à intégrer toutes les dimensions du développement durable, par sa politique de gestion du personnel solidaire (priorité aux personnes en difficulté financières ou professionnelles), sa promotion d'une alimentation durable (achat local et biologique) et sa contribution à l'économie locale.



2014

Catégorie «Projet»

Le jury a remis le premier prix d'une valeur de CHF 7500.– à **FabLab La Côte**. Cette association au caractère innovant démocratise l'accès à des machines-outils d'ordinaire réservées aux grandes industries. Ce mode de fonctionnement collaboratif favorise le partage d'expérience entre des personnes d'horizons divers. Un deuxième prix de CHF 2500.– a été remis à l'association **Sol à Tous – Tous au sol** qui lutte contre la prolifération des déchets non biodégradables dans la nature et sensibilise le public à la pollution des sols et des eaux.

Catégorie «Entreprise»

Le jury a décidé de distinguer le bureau de conseil fiscal aux particuliers **taxadvice sàrl** pour son modèle d'organisation du temps de travail et de gestion du personnel, ainsi que pour la réflexion éthique que cette entreprise mène sur son domaine d'activité. Le bureau de conseil a su montrer que même dans un secteur qui traite de droit fiscal, soit l'argent des individus et de la collectivité, il est possible de s'engager dans une démarche de développement durable, et ce, indépendamment de la taille de l'entreprise.

2013

Catégorie «Projet»

Le jury a décidé de récompenser deux projets exemplaires contribuant au développement durable de la ville. Un premier prix de CHF 6000.– a été remis à **la Maison des Enfants**, pour son action pérenne auprès des enfants de Nyon. L'association **Unyon NordEst** a reçu un deuxième prix de CHF 4000.– pour son action en faveur de la qualité de vie de son quartier.

Catégorie «Entreprise»

Le **Domaine de Bois-Bougy** a su séduire le jury par la diversification de ses activités, à la fois agricoles, viticoles et hôtelières (Bed&Breakfast), et par son engagement en faveur d'un environnement préservé, d'une société solidaire et d'une économie responsable.

2012

Catégorie «Projet»

En 2012, le jury a remis deux prix ex-aequo. Le premier récompense l'engagement de **l'Elastique Citrique** dans une activité à la fois culturelle, sportive et sociale, essentielle dans la vie nyonnaise. De même, le jury a reconnu le rôle d'acteur important de l'association **Léman Nature** dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

2011

Catégorie «Projet»



En 2011, un seul lauréat a su se démarquer de concurrents remarquables. Ainsi, un prix de 10'000 francs a salué l'engagement d'une jeune fondation nyonnaise, **Compétences Bénévoles**, qui crée un nouveau pont entre l'économie et le bénévolat. Cette fondation, née en 2008 et dirigée par Mme Emmanuelle Siéro-Schenk, vient en aide aux organisations à but non lucratif qui souhaitent concrétiser un projet demandant une compétence bien spécifique (par exemple en communication, informatique, ressources humaines).

2010

Catégorie «Projet»

La Municipalité a été agréablement surprise par le nombre et la qualité des dossiers reçus. Elle a récompensé trois initiatives. L'animation des **Bains des Trois Jetées** a reçu un montant de CHF 5000.– pour avoir fait vibrer durant l'hiver ce lieu privilégié, habituellement désert dès les premiers frimas. Un deuxième prix de CHF 3000.– a été attribué **La Roulotte**, un espace de gourmandise et de convivialité offert tout l'été par l'Association Trait d'Unyon au cœur de la zone 20. Enfin, un troisième prix de CHF 2000.– a soutenu le lancement de l'Association **ecomiam**, qui sensibilise enfants et parents aux bienfaits d'une alimentation éco-responsable.